

Cher Paul

En tant que Présidente de séance, je ne vais pas intervenir longuement. Votre magnifique carrière a déjà été évoquée hier, et les communications ont porté sur votre rôle dans la négociation, l'élaboration des conventions internationales.

Ce matin sera consacré à l'eupéanisation du droit international privé, phénomène marquant de notre époque, sur lequel vous avez énormément travaillé et avez contribué de façon éclatante. Les cinq intervenants que nous allons entendre, tous des amis de longue date, vont nous le rappeler avec toute leur science.

Je me bornerai donc à quelques rapides notations personnelles. Je suis très émue et touchée de présider ainsi une séance qui vous honore, et à vrai dire, je ne m'en sens pas vraiment digne.

Notre amitié est ancienne et solide et, pour moi, vous avez toujours été le « grand frère » dont j'avais rêvé alors que je suis l'aînée de ma fratrie ! Nous avons fait connaissance à la Faculté de Droit de Nancy quand j'y suis arrivée en 1964. Brillant agrégé vous y étiez professeur depuis déjà trois ans. Je « débarquais », pas encore agrégée mais « chargée de cours » selon la terminologie de l'époque, jeune mariée avec Denis qui était alors doyen de la faculté, dans une ville que je ne connaissais pas, un peu effrayée de ma découverte de l'enseignement (surtout pour le cours de criminologie que l'on m'avait confié en guise de cadeau d'arrivée). Vous m'avez accueillie ainsi que mon mari avec une extrême gentillesse que je n'oublierai pas.

Votre bienveillance à mon égard ne s'est pas démentie tout au long de ma vie. Grâce à vous j'ai écrit mes premières notes à la Revue critique et je songe toujours au stress qui m'étreignait lorsque vous m'appeliez, le samedi en fin de matinée, pour me donner votre opinion sur la prose que je vous avais envoyée ; mais vous aviez l'art de faire des critiques constructives sans jamais être blessantes.

Grâce à vous aussi, j'ai pu participer à certains travaux de la Conférence de La Haye, à faire partie du GEDIP qui a été pour moi une expérience extraordinaire et sur le plan scientifique et sur le plan humain, à être élue à l'Institut de droit international (je vois encore le « fax » que vous aviez signé avec Georges Droz pour m'annoncer la nouvelle). On s'est retrouvé régulièrement lors des séances du Comité de Droit international privé, ainsi qu'aux réunions organisées par le CRIDON Paris.

Souvent nous avons fait des voyages ensemble, en particulier dans le Thalys pour La Haye ; nous parlions de droit (un peu) mais surtout de sujets plus personnels qui nous permettaient de mieux nous comprendre réciproquement. Maintenant, nous nous voyons beaucoup moins souvent car la vieillesse nous a rattrapés et ce n'est pas toujours facile à vivre. Je comprends

mieux une de vos réflexions qui, sur le coup, m'avait un peu choquée : apprenant le décès brutal d'un collègue apprécié de tous à Nancy, victime à 60 ans d'une crise cardiaque, vous aviez dit : « Quelle chance pour lui, il n'aura pas à vieillir »...

Mais je ne termine pas sur une note négative : nous sommes tous heureux aujourd'hui de pouvoir vous entourer, vous honorer, et vous témoigner notre profonde amitié.

Voilà, j'ai déjà été trop longue mais c'était ma façon de vous dire « merci pour tout ».

Et je donne aussitôt la parole à notre cher ami Marc Fallon qui a la charge du sujet brûlant de la « codification » du Droit international privé européen.